

ABONNEMENT

SAUMUR

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

POUILLE

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 AOUT

LA QUOTITÉ

Les naïfs qui croient devoir se rallier à la
République ne se doutent pas de ce que les
radicaux les menacent. Pourtant, il ne faut pas
être grand clerc pour savoir que le radicalisme
entend placer tous les Français sous un des-
potisme absolu et les soumettre à tous les ca-
prices d'une administration dont il sera le
maître.

Lorsque le gouvernement a consenti, sur la
demande des radicaux, à transformer l'impôt
sur les propriétés en impôt de quotité, au lieu
de l'impôt de répartition qu'il avait d'abord pro-
posé, nous avons dit : — L'impôt de quotité va
devenir, dans les mains républicaines, un im-
pôt sur le revenu. Tel bon républicain, bien
noté dans sa commune, ne paiera rien, tandis
que le citoyen ne jouissant pas de l'estime du
club révolutionnaire ou des membres du Cercle
radical sera taxé deux fois au-dessus de la va-
leur réelle de son immeuble.

Les modérés et le ministre des finances se
sont d'abord récriés contre une pareille inter-
prétation de la loi. Le projet a été voté après
les déclarations les plus formelles du ministre
des finances, qu'il ne fallait pas voir, au sujet de
l'impôt sur la propriété bâtie, un moyen d'éta-
blir, d'une façon détournée, l'impôt sur le re-
venu et de taxer les gens d'après la fortune
qu'on leur suppose ou le républicanisme qui
leur manque.

Le département de l'Isère possède un préfet
dont la franchise est bien au-dessus de celle de
M. Rouvier. Parlant, devant le Conseil général,
de l'impôt de quotité sur les propriétés bâties,
ce fonctionnaire a déclaré qu'il fallait y voir un
acheminement vers la « réforme » de l'impôt
sur le revenu.

Voilà qui est parler franchement et on doit
féliciter le préfet de l'Isère d'avoir mis les pieds
dans le plat en montrant ce que devait deve-
nir l'impôt de quotité dans des mains républi-
caines.

La Justice, organe des radicaux, qui sait très
bien quel était l'objectif de son parti en substi-
tuant sur la propriété bâtie l'impôt de quotité
à l'impôt de répartition, donne les explications
suivantes sur l'application du principe de la
quotité.

« Deux contribuables, dit la Justice, sont
en présence devant le républicain chargé de
taxer leur propriété bâtie. Pierre et Paul ont
chacun une maison qu'on peut charger de dix
francs d'impôt. Elles se valent comme habi-
tation. Mais Pierre est conservateur, il est
riche ; tandis que Paul est républicain et sup-
posé pauvre. Alors, avec l'impôt de quotité,
on fait payer à Pierre quinze francs d'impôt
et à Paul cinq francs ; l'Etat reçoit la même
somme, mais le principe républicain sort vic-
torieux de la lutte, puisque l'ami du peuple se
débarrasse de ses impôts sur le dos de celui
qu'on considère comme son ennemi. »

« Est-ce légal ? se demande la Justice. Et
l'organe de M. Clémenceau répond : « Pas
tout à fait. » mais il se hâte d'ajouter : « En

interprétant la loi de cette façon, les réparti-
teurs réparent plus d'une injustice fiscale. »
C'est l'arbitraire en matière d'impôt substi-
tué au droit et au respect de la loi.

On voit que le préfet de l'Isère a eu raison
de dire aux conseillers généraux : — Messieurs,
nous avons, une fois de plus, pincé ces naïfs
républicains modérés. Nous les avons amenés,
à l'aide de belles promesses, à accepter sur la
propriété bâtie l'impôt de quotité. Ils n'ont pas
compris qu'il s'agissait là d'un impôt sur le
revenu. Les agents du fisc ont l'ordre d'évaluer
le revenu des maisons, non pas d'après ce que
l'immeuble vaut, mais d'après la fortune
qu'on suppose à son propriétaire. Nous avons
ainsi amené les Chambres à voter l'impôt sur
le revenu et je vous garantis que nous allons
soigner les conservateurs.

C'est pour eux le moment ou jamais de se
rallier à la République.

LA POLITIQUE DE COMBAT

Nous avons signalé dernièrement la nouvelle
campagne anti-religieuse que recommençait la
presse radicale. Le cri d'horreur et d'effroi
qu'a poussé le Conseil municipal du Havre en
apprenant que quelques dominicains, en disant
la messe, compromettaient la sûreté de cette
grande ville, est un des incidents de cette cam-
pagne.

Le Journal des Débats raille agréablement
l'intolérance de nos radicaux et apprécie drô-
lement leur esprit politique.

« Voilà bien du bruit pour une demi-dou-
zaine de dominicains. Mais, à la vérité, ce
n'est pas d'eux seulement qu'il s'agit. Les
doléances, les récriminations, les menaces que
la Lanterne et autres journaux de même
nuance font entendre à cette occasion, sont la
suite d'une campagne que les principaux or-
ganes du radicalisme ont entreprise depuis
quelque temps. Le but qu'ils se proposent,
c'est de contraindre le ministère actuel à leur
donner des gages : et le premier des gages
qu'ils exigent, c'est la reprise des hostilités
contre ce qu'ils nomment abusivement le clé-
ricalisme, un retour vers la politique de com-
bat. Les querelles religieuses s'éteignaient ;
il faut les rallumer. »

» Pour retarder cet apaisement, pour em-
pêcher les partis de désarmer, pour perpétuer
cet état de guerre si préjudiciable au pays et à
la République, mais si favorable à une coterie,
il n'y a pas de plus sûr moyen que de recom-
mencer la campagne anti-religieuse. Les radi-
caux la recommencent et mettent le gouverne-
ment en demeure de s'y associer. Tous les pré-
textes leur sont bons. Ce ne sont pas seulement
les dominicains que l'on a vus ensemble dans
une maison du Havre ; ce sont aussi certains col-
légiens qui ont obtenu trop de prix au concours
général. Voilà le « péril clérical ». Et les appels
à la vigilance, à l'énergie, à l'intolérance
même du gouvernement se succèdent, se mul-
tiplient. »

Les républicains modérés perdent leur temps.
Ce ne sont ni leurs railleries, ni leurs plaintes

qui calmeront les passions et les haines des
sectaires radicaux, leurs alliés en républica-
nisme ! E. R.

INFORMATIONS

LES PARASITES RÉPUBLICAINS

Encore une infortunée victime républicaine
que le suffrage universel avait brutalement sa-
crifiée aux élections générales et que le syndi-
cat chargé d'exploiter les ressources des con-
tribuables français vient de consoler.

Ce syndiqué, qui se taille une prébende
dans le budget, a nom « Tondou ». Il fut jadis
député de l'Ain. Les électeurs l'avaient rendu
à la vie privée ; le ministre de l'intérieur vient
de le bombarder directeur de l'asile d'aliénés
de Brou.

Où donc cet ancien député a-t-il appris à
soigner, à surveiller et à diriger les aliénés ?

A la Chambre, parbleu !

On lit dans l'Italie :

« Le gouvernement allemand vient de pu-
blier une circulaire par laquelle il invite les
viticulteurs de l'Allemagne à se servir des vins
italiens de la Sicile et des Pouilles pour le cou-
page des vins blancs du Rhin et de la Moselle,
en faisant remarquer qu'on obtiendrait de ce
mélange d'excellents vins de table.

» Ces vins pourraient remplacer avanta-
geusement les crus français, notamment le
Saint-Julien qui est composé avec du vin français
et italien et dont il se consomme en Allemagne
de grandes quantités qu'on est obligé à l'heure
présente d'importer de France.

» De grands entrepôts pourraient, dans ce
but, être établis dans les ports allemands, car
les vins italiens sont généralement introduits
en Allemagne par la voie de mer. »

Il faut avoir une grande envie de dire des
faussetés pour affirmer ainsi que le Saint-
Julien est composé de vin français et de vin
italien.

Mais cette note, à part cela, est encore très
singulière et montre à quels procédés recourt
le gouvernement italien pour nuire aux inté-
rêts français.

UNE STATUE A FÉLIX PYAT

M. F. Magnard écrit dans le Figaro :

« De toutes les statues parfois surprenantes
qui éternisent de grands hommes locaux sur
les places de nos villes de province, la plus
inattendue, à coup sûr, est celle que les muni-
cipaux de Vierzon veulent élever à Félix Pyat.

» Il faut avoir la monomanie de la statue
pour songer à perpétuer dans le bronze ou le
marbre le souvenir de ce romantique attardé et
maniaque qui ne fut ni un orateur ni un sol-
dat de sa cause, qui envoya à la mort beau-
coup de ceux qui la défendaient et se réserva
savamment pour les revanche de l'avenir.
Elles se traduisirent à son profit sous la forme
d'une indemnité de député.

» Est-ce Félix Pyat se cachant en 1871, que
représentera la statue, ou Félix Pyat touchant
son mois parlementaire ?

» Une réflexion singulière me vient au mo-

ment où j'écris ces lignes, et je me rappelle le
fameux toast à la « petite balle ». Cette balle
était celle qui devait tuer Napoléon III ; dans la
bouche d'un exilé qui vivait à l'abri de toute
riposte, ce toast était une vilénie. Quand on
veut qu'un homme meure, on tue ou l'on es-
saie de tuer soi-même. Charlotte Corday, Carl
Sand, Louvel, Alibaud, Orsini furent des mons-
tres selon l'ordre normal et régulier des cho-
ses ; mais si on les hait, il est impossible de
mépriser ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie
à une idée même fautive, même exécration. Félix
Pyat, conseillant à d'autres l'assassinat qu'il ne
voulait pas commettre, était un simple crimi-
nel. Comment cependant s'empêcher de songer
que, si un fanatique avait pris au sérieux le
toast du vieux révolutionnaire et frappé le troi-
sième Napoléon, l'Empire survivant à l'Em-
pereur existerait peut-être encore aujour-
d'hui ?

» Dans un immense mouvement d'horreur
et de pitié, la France se fût serrée autour de la
veuve, autour du frère héritier des Benapartes.
La guerre ne fût pas survenue, sans doute, ou
elle aurait été autrement dirigée. L'histoire de
France et du monde pendant les trente derniè-
res années du dix-neuvième siècle aurait été
changée.

» Ainsi, l'assassinat de Henri IV contribua à
préparer l'affermissement du pouvoir royal,
d'abord entre les mains de Richelieu, puis en-
tre celles de Louis XIV. Le sang de l'aïeul ar-
rosa l'arbre monarchique qui s'épanouit avec
tant de splendeur sous le règne de son petit-
fils.

» L'histoire est pleine de ces hypothèses
ironiques, de ces peut-être qui amusaient Mon-
taigne et que ne dédaignait pas Voltaire. »

LES SŒURS DE CHARITÉ ET L'EXERCICE
DE LA PHARMACIE

La Cour de Caen, statuant comme cour de
renvoi, après cassation d'un arrêt de la Cour
de Rouen, vient de décider que le fait par des
Sœurs de charité de débiter ou de préparer, à
l'usage des indigents, dans les dispensaires
annexes des hôpitaux, des médicaments offici-
naux, constitue le délit d'exercice illégal de
la pharmacie et tombe sous le coup des dis-
positions de l'article 25 de la loi du 21 germi-
nal an XI.

En vain les contrevenantes prétendraient-
elles que les pharmacies desdits dispensaires
sont placés sous la surveillance des pharmaci-
ens des hôpitaux, si cette surveillance est in-
termittente et insuffisante.

Si l'administration y regarde de près, en
maintes localités les classes nécessiteuses se-
ront privées de ces médicaments que parfois ils
ne peuvent se procurer.

Toujours l'intérêt des malheureux, sous la
République !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 août 1890.
Les Bourses se suivent et se ressemblent. Le marché se
ressent toujours de l'absence de la spéculation. Les nou-
velles de l'étranger sont insignifiantes. L'intérieur est
calme. Les quelques transactions qui s'opèrent aident à
déterminer les fluctuations de la rente. Le 3 0/0 finit à
94.72 ; le 4 1/2 0/0 à 106.47, en progrès tous deux.
Les modifications survenues dans l'état du marché des éta-
bles ont eu une heureuse influence sur le marché des éta-

blissements de crédit. Le Crédit Foncier continue à être l'objet d'un très bon courant d'affaires et ses cours progressent très vivement. Il s'inscrit à 4,296. Les obligations foncières et communales sont toujours les valeurs favorites de l'épargne.

La Banque de Paris avance encore et clôture à 840. La Banque d'Escompte poursuit sa campagne d'amélioration et s'inscrit à 533. Le Crédit Lyonnais toujours très ferme termine à 787.

Aucun changement à signaler sur la situation de la Société Générale et sur celle des Dépôts et Comptes Courants.

La Banque Nationale du Brésil qui en trois jours avait passé de 600 à 635 revient à 623,75. Ce petit recul est provoqué par les réalisations que devait forcément occasionner une plus-value de 35 fr. par litre.

Le Comptoir National d'Escompte est absolument délaissé à 615. On se plaint à juste raison de ne pas voir figurer au bilan mensuel le chapitre « profits et pertes ». Pourquoi ce silence absolu ?

Les Etablissements Eiffel ne varient guère du cours de 560.

La Société Hispano-Néerlandaise est toujours fort goûtée du public. Son action fait 29 fr. en attendant une amélioration très prochaine.

On demande l'obligation Porto-Rico à 282.
Celle des Chemins Economiques finit à 414.

NOUVELLES MILITAIRES

LES CLASSES 1885 ET 1886

M. de Freycinet vient de donner des ordres pour que le restant de la classe 1885 et toute la classe 1886 soit renvoyé le 10 septembre. Toutefois, les hommes de ces classes qui font partie de corps participant aux manœuvres d'automne, ne seront renvoyés qu'après la clôture des manœuvres.

Nous apprenons, en outre, que les militaires des troupes d'artillerie et d'infanterie de marine de la classe 1885, seront renvoyés dans leurs foyers le 24 septembre prochain.

Nous avons dit que les troupes prenant part aux manœuvres prochaines du 1^{er}, du 2^e et du 4^e corps feraient usage de la poudre sans fumée et expérimenteraient la nouvelle tactique de combat.

Voici les différentes troupes qui prendront part aux grandes manœuvres du 4^e corps.

La 35^e division (général Philebert), formée de la 69^e brigade (général Sermensan) et de la 70^e brigade (général Gaillard).

La 36^e division (général Munier), formée de la 71^e brigade (général Lucas) et de la 72^e brigade (général Garcin).

La 48^e brigade de cavalerie, formée du 15^e dragons et du 6^e hussards, sous les ordres du général d'Estremont; 48^e brigade d'artillerie (général Gebhard). Assisteront également aux manœuvres, une brigade d'infanterie de marine, trois batteries d'artillerie de marine et deux compagnies du génie venant de Montpellier.

LES MISSIONS ÉTRANGÈRES AUX GRANDES MANŒUVRES

A la demande du général Billot, les missions étrangères, qui devaient se partager pour suivre soit les manœuvres du 4^e corps dans le Morbihan, soit celles du 18^e dans les Charentes, recevront l'hospitalité des états-majors des 1^{er} et 2^e corps. Outre les attachés militaires

accrédités à Paris, on compte environ trente-cinq officiers appartenant aux différentes puissances comme autorisés à se rendre aux quartiers généraux du général Jamont et du général de Cools.

Du 16 au 19 septembre, M. de Freycinet assistera aux manœuvres des deux corps d'armée et à la revue d'ensemble que le général Billot doit passer. L'effectif réuni dans les 1^{er} et 2^e corps sera de 37,000 hommes de toutes armes.

M. de Freycinet vient de décider que désormais un officier supérieur de l'état-major général serait spécialement désigné pour se tenir à la disposition des attachés militaires étrangers et pour les aider dans leur service.

C'est M. le colonel Leloup de Sancy, ancien attaché militaire à Berlin, qui a été choisi pour remplir ces nouvelles fonctions.

Le général Brugère est parti pour le camp de Châlons, où il va assister aux grandes manœuvres d'artillerie qui s'exécutent en ce moment.

ADIEU, LA CANTINIÈRE !

Encore une tradition qui disparaît ! La tenue des cantinières, qui s'étalait de plus en plus rarement aux yeux des badauds, est officiellement supprimée !

Ce petit chapeau si coquet, cette veste à sou-taches, ce jupon bien étoffé et le joli barillet campé crânement sur la hanche, vont rejoindre au musée des antiques le tablier et le bonnet des sapeurs, le baudrier et le tapalck du tambour-major. Ainsi l'a décidé une note ministérielle du 3 août.

Pauvres cantinières ! une simple plaque — comme les gardes-champêtres de certaines communes — les distinguera dorénavant.

Voilà un sujet tout trouvé pour les faiseurs d'élégies ainsi que pour les amateurs de récriminations contre le prosaïsme de notre époque.

Conseil d'arrondissement de Saumur

(Suite)

Séance du 13 août 1890

PLANTS AMÉRICAINS

Sur la proposition de M. Couscher, le Conseil, considérant que la présence du phylloxéra a été constatée dans toutes les communes du canton de Montreuil, que le vignoble de la commune de Courchamps est presque totalement détruit, que ceux des communes de Cizay, le Vaudelnay, le Coudray sont très gravement atteints,

Émet le vœu que la liberté de l'introduction du plan américain de toute provenance soit autorisée dans le canton de Montreuil-Bellay.

Sur l'invitation du Conseil, M. Couscher

rend compte de la visite qu'il a faite à la pépinière départementale créée à Chacé par M. Bouchard.

M. Bouchard a divisé avec méthode le terrain dont il disposait : les plantations faites ce printemps forment trois sections : 1^{re} Producteurs directs ; 2^e porte-greffes ; 3^e plants greffés.

Les espèces cultivées ont été choisies parmi celles que l'expérience des cultivateurs du Midi indiquait comme présentant le plus de chances d'adaptation dans nos terrains.

Voici la liste des producteurs directs : 1^{er} Duchess ; 2^e Triumph ; 3^e Noah ; 4^e Croton ; 5^e Brandt ; 6^e Huntington ; 7^e Canada ; 8^e Senasqua.

J'ai particulièrement remarqué la vigoureuse végétation du Noah dans le sol de la pépinière, siliceux à la surface et crétacé en fond.

Personnellement j'expérimente ce même cépage dans un terrain argileux, où il pousse bien. Je le considère comme le meilleur des producteurs directs à fruits blancs, mais il périt dans le sol argileux dès que l'eau y séjourne et il supporte encore moins le contact du tuf. Il importe donc dans le sol argileux de faire, préalablement à la plantation, des travaux d'assainissement et dans nos coteaux il faut s'abstenir de le cultiver partout où il n'y a pas au moins 50 centimètres de terre franche au-dessus du tuf. Le vin du Noah est moins foxé que celui de la plupart des cépages américains, mais il ne sera jamais comparable aux vins de nos vignes indigènes ; il est simplement potable, très alcoolique, il peut rendre des services pour la consommation courante. Le raisin s'égraine facilement, il doit être récolté avant complète maturité, puis pressuré rapidement ; un contact prolongé du jus avec la pellicule des graines augmenterait le goût foxé justement reproché au vin des vignes américaines.

Les portes-greffes expérimentés à Chacé sont :

1^{er} Gamay Coudere ; 2^e Rupestris fertile ; 3^e Rupestris à grande feuille ; 4^e Rupestris Martin ; 5^e Rupestris Gauzin ; 6^e Rupestris Champin n^o 2 ; 7^e Rupestris Champin n^o 3 ; 8^e Rupestris Cordifolia ; 9^e Herbeumont ; 10^e Riparia baron Perrier ; 11^e Riparia Martin des Paillières ; 12^e Riparia gloire de Montpellier ; 13^e Riparia à grande feuille ; 14^e Riparia tomenteux ; 15^e Vialla ; 16^e Solonis type ; 17^e Solonis lobé ; 18^e York Madeira.

Parmi ces dix-huit espèces, plusieurs ont été depuis longtemps expérimentées et il est permis de tirer quelques conclusions sans imprudence. Les Riparia ont joui d'une grande vogue en raison de leur puissante végétation et de la vigueur qu'ils communiquent, tout d'abord, à leurs greffons. Mais on constate maintenant que la vigueur du Riparia n'est pas de longue durée et que la production de leurs greffons décline rapidement.

Il en est tout différemment du York-Madeira qui, tout d'abord, pousse peu et dont les greffons semblent languir ; avec les années, la vigueur et la production augmentent.

On a fait aux Riparia un autre reproche très fondé : ce plant pousse comme une liane des tiges d'une longueur démesurée (près de trois mètres à Chacé après quatre mois de plantation) ; mais ces tiges sont filiformes, elles grossissent peu et restent toujours d'un diamètre très inférieur à celui du greffon qu'elles doivent porter ; d'où de nombreux et inévitables accidents. M. Bouchard a choisi, parmi les Riparia, les meilleures espèces, dites à gros bois, afin d'obvier à cet inconvénient ; je crains qu'on n'y puisse complètement réussir.

Je dois signaler le Solonis lobé, plus vigoureux que le Solonis type ; c'est peut-être le cépage qui vit le mieux dans le terrain argileux.

Le Vialla est l'espèce dont la multiplication par boutures réussit le mieux, c'est aussi celle sur laquelle la greffe se soude le plus facilement.

J'appelle tout spécialement votre attention sur le groupe des Rupestris. Le seul qui vive dans les terrains crétacés ou calcaires. C'est, je crois, parmi les Rupestris qu'il sera possible de trouver un porte-greffe pour nos coteaux. Le Rupestris fertile donne une très grande quantité de petites grappes dont le fruit excellent peut sans inconvénient être mélangé à celui de l'Aunis, du Breton et du Pineau noir.

Le Gamay Coudere est un hybride de Rupestris et d'un Gamay français. On le vante comme possédant les racines du Rupestris, résistant au phylloxéra et produisant un raisin semblable à celui du Gamay français. L'expérience reste à faire et nous devons savoir gré à l'intelligent et savant délégué départemental de la tenter à Chacé ; peut-être allons-nous trouver un producteur direct donnant un vin français.

M. Bouchard, dans la troisième section de la pépinière, a fait d'intéressantes expériences de greffage des meilleurs cépages français sur les cépages américains cultivés à Chacé.

Gamay de Magny sur Riparia, sur Vialla, sur Solonis, sur Rupestris et sur York.

Gamay de Vaux sur Riparia, sur Vialla, sur Solonis et sur Rupestris.

Gamay Geoffroy sur Riparia, sur Vialla et sur Solonis.

Etraire sur Riparia.

Cabernet Sauvignon sur Riparia.

Castet sur Riparia, sur Solonis et sur York-Madeira.

Alicante Bouchet n^o 2 sur Riparia et sur Solonis.

Grand noir de la Calmette sur Riparia.

Pineau Blanc sur Riparia.

Pineau Blanc sur Solonis.

Il ne sera possible que dans quelques années

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Un embarras comique se peignit sur les traits de Gobel, qui, chargé de l'énorme plateau, ne savait trop quel parti prendre. La camériste lui adressa un sourire et marcha devant lui, en se retournant par intervalles pour montrer son gracieux minois. Fasciné, subjugué, le gendarme suivit docilement ; le corridor demeura plongé dans une obscurité complète.

Or, à peine le reflet de la bougie que portait Josette se fut-il effacé dans la cage de l'escalier, que la chambre de Mme Deluzy, chambre dont il existait sans doute une double clef, s'ouvrit en silence, et une forme svelte parut sur le seuil. Après avoir hésité un moment, on courut tout le long du corridor, avec une aisance qui trahissait une connaissance parfaite des êtres de la maison. Parvenu au haut de l'escalier, on s'arrêta de nouveau et l'on écouta. Comme l'on n'entendait d'autre bruit qu'un murmure de voix partant de la cuisine,

on descendit légèrement les marches, on traversa le vestibule et on pénétra dans le salon.

Au milieu des ténèbres, une voix de femme demanda avec précaution :

— Est-ce toi ?

— C'est moi, répondit-on de même.

— Dieu soit loué ! tout va bien, grâce à cette rusée Josette... Mais achevons.

Les mains se cherchèrent en tâtonnant, et se joignirent ; on s'avança vers une porte-fenêtre, qui se trouva ouverte, et on s'élança dans le jardin.

Des deux personnes qui couraient ainsi, l'une était Joséphine Jolivet ; l'autre, vêtue d'un costume masculin, sorte de livrée à boutons de métal, et coiffée d'une casquette, était, on l'a deviné sans doute, Mme Deluzy.

Les deux sœurs traversèrent le jardin, sans échanger une parole ; elles tremblaient comme la feuille. Quand elles atteignirent la petite porte donnant sur la campagne, Joséphine, qui semblait avoir tout préparé d'avance, pour qu'aucun obstacle ne les arrêtât, prit une clef dans sa poche et ouvrit.

Alors seulement, les pauvres femmes osèrent respirer ; elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

— Dieu sait, ma sœur, dit Mme Deluzy, quand nous nous reverrons !... Je te recommande mon enfant... et, si tu as l'occasion de rendre service à... au père de Léon, sois indulgente pour lui.

— Ne t'inquiète pas, Victoire ; je te rejoindrai aussitôt que la chose sera possible... Mais, ajouta Joséphine en regardant autour d'elle, où sont-ils donc ?

Elle frotta contre le mur une allumette chimique et dès que le soufre eût prit feu, produisant une flamme bleuâtre, elle l'éleva au-dessus de sa tête. Ce signal ayant été répété trois fois, on entendit un frémissement dans les grandes herbes qui entouraient l'ancienne « maison de Viglat », et deux ombres apparurent vaguement.

— Nous voici, Mesdames, dit la voix du docteur Belcourt ; hâtons-nous, de grâce... La voiture est assez loin, car il eût été imprudent d'approcher de la Forge, et nous aurons beaucoup de chemin à faire cette nuit.

— Je vais prendre toutes les mesures, dit Joséphine, pour que l'évasion de ma sœur ne soit sue que demain assez tard dans la matinée... D'ici là, ne perdez pas un instant.

— Ayez bon espoir, Mademoiselle, répliqua

le docteur : je connais le pays, et je risquerai tout pour remplir la mission qui m'est confiée.

— Quant à moi, dit Robillard gaiement, je me ferai rompre les os encore une fois, s'il le faut, pour la mère de mon ami Léon... un petit diable que j'aime précisément parce que c'est un petit diable !

— Adieu donc tous ! reprit Joséphine avec agitation ; il est temps que je rentre, car on pourrait s'apercevoir...

— Oui, oui, partons ! dit quelqu'un avec un accent d'ironie et de menace ; j'en suis aussi.

Un nouveau personnage venait de distinguer son visage, mais le timbre de sa voix était familier à la plupart des assistants, et ils furent frappés de stupeur.

— Deluzy ! s'écria Victoire ; Deluzy, est-ce vous ?

— Eh ! parbleu ! oui, c'est moi, répliqua l'ancien maître de forge ; on ne m'attendait pas ici ce soir, je suppose ! mais je vous salue les uns et les autres depuis plusieurs heures... Oui, je ne suis ni mort ni prisonnier, et je ne suis pas non plus un mari de comédie qui se laisse honnir... Quoi qu'on pense, je ne per-

de tirer des conclusions définitives de ces intéressantes expériences. Je puis seulement vous signaler aujourd'hui l'état présent. J'ai remarqué que la végétation du Gamay de Vaux greffé sur Solonis était inférieure à celle du même Gamay greffé sur Rupestris, et était supérieure à celles des greffons portés sur le Riparia et le Vialla. Les résultats obtenus avec le Gamay de Geoffroy sont différents : la pousse sur le Solonis est très bonne, elle est supérieure sur le Vialla ; il est regrettable que l'on n'ait pas essayé à greffer ce Gamay sur Rupestris, celui de tous les porte-greffe qu'il faudrait surtout expérimenter.

L'Etraire et le Cabernet (breton) ont bien poussé sur Riparia. Le Cabernet étant le plan rouge le plus fin et le plus cultivé dans notre contrée, il est désirable qu'on l'essaye sur toute la série des porte-greffe cultivés dans la pépinière. Je ferai la même observation pour l'Etraire, cépage très intéressant bien que totalement inconnu dans notre arrondissement. L'Etraire produit dans le Sud-Est de la France un excellent vin rouge et il est préconisé comme opposant au phylloxéra une résistance non moindre que celle reconnue chez les cépages américains ; on en fait, depuis quelques années, dans l'arrondissement d'Angers, des expériences dont les résultats sont jusqu'à présent favorables.

M. Bouchard, en introduisant ce cépage dans la pépinière de Chacé, a mérité toute notre reconnaissance. Prions-le d'introduire aussi un autre cépage rouge très méritant, le Durif, inconnu dans l'Ouest, mais très estimé dans le Sud-Est. Ce cépage français n'est atteint par aucune maladie cryptogamique.

Je ne veux pas oublier de citer le Castet et le grand noir de la Calmette si estimés dans tous les pays où l'on a commencé à les cultiver. Leur vigueur à Chacé est remarquable sur Riparia et sur Solonis, elle est faible sur York ; mais n'oublions pas que la pépinière a été plantée au printemps dernier.

Notre Pineau blanc de la Loire a bien poussé sur Riparia et sur Solonis.

La proportion des plants non réussis ne dépasse pas quinze pour mille. Tout viticulteur ayant fait des boutures et des greffes reconnaîtra que le succès est complet, éclatant. Nous sommes heureux de le constater et d'adresser à M. Bouchard nos plus sincères félicitations.

Remercions aussi le Conseil général. C'est à sa sollicitude éclairée pour tous les grands intérêts du département que nous devons la création de ces pépinières départementales, qui faciliteront la reconstitution de nos vignobles.

Le Conseil remercie M. Couscher de ce rapport, dont les conclusions sont unanimement adoptées.

(La fin à demain.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Dans sa séance du 22 août, le Conseil général s'est occupé d'une importante question : il a décidé la liquidation de la Caisse de retraite des employés départementaux et adopté l'organisation d'un nouveau système de comptes individuels qui, tout en sauvegardant les intérêts des employés des préfectures et sous-préfectures et des agents-voyers, aura pour effet, lorsque l'organisation sera complète et la liquidation terminée, de diminuer très notablement les charges du département en faisant disparaître du budget une dépense annuelle de 30 à 40,000 fr.

M. Albert Bruas, à qui avait été confié le soin d'étudier cette affaire, avait présenté à la Commission départementale un rapport très détaillé que M. le président du Conseil général, dans son discours d'ouverture, avait qualifié de remarquable. Lors de la discussion de ce rapport, dont les conclusions ont été adoptées par l'assemblée départementale, M. le président a renouvelé publiquement et au nom du Conseil ses félicitations et remerciements à M. Bruas pour le travail qu'il avait élaboré.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur, sur la proposition de M. Richard, conseiller d'arrondissement, avait formulé un vœu pour la consolidation de la levée de la Loire, aux abords et en amont de Villebernier.

Ce vœu a été appuyé devant le Conseil général par M. Bruas, conseiller général du canton Nord-Est, qui a insisté tout particulièrement pour que ce travail fût exécuté le plus promptement possible.

M. Bruas a fait remarquer que les populations du val de la Loire, qui se rappellent les désastres des inondations de 1856 et de 1866, demandaient l'exécution de ce travail, et qu'en pareille matière on ne saurait prendre trop de précautions pour sauvegarder les intérêts des riverains de la Loire.

Il a demandé le renvoi du vœu appuyé par le Conseil général aux ingénieurs chargés spécialement du service de la Loire.

MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Le départ des différents corps pour les manœuvres aura lieu le 1^{er} septembre.

La 17^e division rencontrera le 40 la 18^e division et manœuvrera contre elle jusqu'au 42. Les manœuvres se termineront vers Loches.

Les troupes rentreront dans leurs garnisons le 17 ou le 18.

Les cantonnements ne seront donnés que chaque jour.

Les instructions pour les manœuvres ressemblent toutes à celles du même genre et ne

contiennent rien de nouveau.

Elles sont la copie presque textuelle de l'instruction du 4 mars 1890.

Les réservistes seront dans presque tous les corps de troupe pourvus de fournitures auxiliaires et non de fournitures des lits militaires.

Quant à l'habillement, comme une seule classe est appelée, ce service fonctionnera dans d'excellentes conditions, et les commandants de compagnie seront très à l'aise pour habiller les hommes qu'ils doivent recevoir.

On écrit de Château-la-Vallière :

« Notre jolie petite ville va avoir un mouvement d'animation peu ordinaire les 3 et 4 septembre prochain, à l'occasion d'un séjour et d'un passage de troupes du 9^e corps d'armée qui vont manœuvrer dans cette région si boisée et si accidentée.

» Nous croyons savoir que le quartier général sera dans cette localité, ce qui attirera bon nombre de visiteurs des communes du canton et des environs de Bourgneil, Saint-Paterne, Saint-Christophe, Château-du-Loir, du Lude, de La Flèche, de Neuillé-Pont-Pierre, de Neuilly-le-Roi et de Tours. »

Fontevault. — Un incendie s'est déclaré vendredi chez M. Viau, boulanger à Fontevault. C'est dans un tas de brisques que le feu a pris naissance. Les secours venus de la garnison et ceux apportés par la population ont pu maîtriser ce commencement d'incendie qui pouvait devenir désastreux pour le voisinage.

Angers. — Le 135^e régiment d'infanterie a reçu, lundi matin, les réservistes. Dès la veille, tous les officiers de réserve convoqués, le matin, à la caserne, ont été reçus par le colonel. Mais cette première journée, bien qu'elle compte pour les frais de solde, est absolument inutile pour le service. Nous pensons que le budget pourrait facilement faire cette économie d'une journée de solde payée à plus de 20,000 officiers.

(Union de l'Ouest.)

Le 1^{er} régiment de cuirassiers a quitté samedi Angers pour se rendre à Poitiers où il exécutera des manœuvres.

L'avenue du Mail. — Les magnifiques arbres, dont les longues rangées ombragent si agréablement l'avenue du Mail, seront, sous peu, mis en adjudication. Puis, cet automne, les acquéreurs procéderont à l'abattage, et l'on débaptisera l'avenue chère aux flâneurs et aux promeneurs, pour lui donner le nom de *Jeanne d'Arc*.

Il est fort probable qu'on n'épargnera pas même les arbres énormes et véritablement prodigieux qui croissent au bout de l'avenue.

Qu'il nous soit permis de regretter que l'administration ait cru devoir prendre une pareille mesure. Personne ne sera satisfait, beaucoup seront mécontents. On aurait pu facilement attendre quelques années, avant d'ordonner la mutilation de notre plus charmante promenade. Le Mail sans son avenue, ce ne sera plus le Mail.

(Balliement.)

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Incident. — Avant de proposer le vote des crédits pour l'entretien des préfectures et sous-préfectures, M. Gaston de Rochebouët, au nom de la troisième commission, à l'unanimité, exprime un blâme à l'égard de M. le préfet Bardon :

« En 1889, M. le préfet Bardon a fait d'abord une dépense de 300 fr., qui n'avait pas été votée par le Conseil ; il a, sans consulter la commission départementale, passé un marché de 4,893 fr. avec un fabricant de soieries de Nîmes et au détriment du commerce angevin.

» M. Bardon a donc manqué à ses engagements de consulter la commission départementale et a nuï au commerce angevin. »

M. le préfet Ligier répond qu'il ne veut pas défendre son collègue ; mais qu'avant d'entendre infliger ce blâme à M. Bardon, il eût été

heureux d'avoir été appelé par la commission.

M. de Rochebouët répond que c'est hier seulement que le pot-aux-roses a été découvert. Jamais pareille chose ne s'était faite à Angers.

M. Gennevraye. — C'est très généreux de votre part, M. le préfet, d'entreprendre la défense de votre collègue ; mais nous ne pouvions laisser passer sous silence de semblables agissements, que vous n'auriez pas voulu commettre. Au reste, nous ne condamnons pas M. Bardon ; la preuve c'est que nous payons. (Hilarité générale, qui gagne M. Ligier lui-même.)

Les crédits sont votés.

Il nous semble que les républicains, si férocement exécuteurs de la *lo-d*, devraient demander que M. Bardon remboursât ces 2,493 fr. dépensés sans autorisation.

CHINON. — *Jeanne d'Arc*. — M. le maire de Chinon a été prié d'accepter la présidence d'un comité constitué pour l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc dans cette ville.

Des fêtes de toute nature doivent être organisées en faveur de la souscription.

TOURS. — « *Le Fremersberg* ». — La grande scène instrumentale dont nous avons constaté l'éclatant succès, le dimanche précédent, avait attiré avant hier, boulevard Heurteloup, une foule énorme, qui peut être évaluée à douze mille personnes, au bas mot.

Dès sept heures et demie, les chaises étaient prises d'assaut. La circulation sur la chaussée était rendue complètement impossible. L'exécution du *Fremersberg* a été accueillie avec un enthousiasme indescriptible.

Les excellents musiciens du 66^e ont été récompensés à souhait de tous les efforts qu'ils ont fait pour arriver à une si irréprochable exécution. Et dans les éloges, personne n'a oublié M. Borel, le si distingué chef de la musique, auxquels ils reviennent tous de droit.

NANTES. — *Pèlerinage à Lourdes*. — Hier, les pèlerins nantais sont partis pour Lourdes au nombre de dix-sept cents. Ils étaient répartis en trois trains.

LES INSTITUTRICES SANS PLACE

D'après la statistique, il y a en ce moment, en France, quarante-trois mille jeunes filles brevetées et rebrevetées qui attendent d'être placées comme institutrices.

Avis aux parents qui rêvent lycées et écoles normales.

Un bon mot d'ivrogne :
Le nommé Poivrot pique une tête dans le ruisseau, qui coule à gros bouillons.
Il fait de vains efforts pour se relever. L'eau, chaque fois, le fait glisser et retomber dans le courant.

Alors notre ivrogne, montrant le poing à l'eau :

— T'as beau faire, va ! j'te boirai pas !
Et il se retourne dignement sur le dos.



ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.

Montpellier... 1 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUINOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: GODÉT, propriétaire-gérant.

mettrai pas que ma femme courre ainsi les aventures avec des saltimbanques, ou bien si je le permets, je partirai de compagnie, car, moi aussi, je ne serai pas fâché de prendre l'air à l'étranger.

Un silence morne accueillit cette prétention singulière.

— Mon Dieu ! murmura Victoire, qui se serait attendu...

— Ma chère, ce que j'exige n'est-il pas très naturel ? Nous avons sur les bras une mauvaise affaire, et vous vous êtes procuré les moyens de vous soustraire à ses désagréables conséquences ; n'est-il pas juste que je profite comme vous de cet avantage ? Qu'on en prenne son parti ; ou je vous accompagnerai, ou vous ne partirez pas.

— Monsieur, si cela ne dépendait que de moi...

— C'est impossible, Madame, interrompit Belcourt d'un ton péremptoire ; mes mesures ne peuvent être profitables qu'à vous... à vous seule. Retirez-vous, Monsieur : vous avez perdu, par votre infâme conduite, l'autorité que vous invoquez.

— Voyez-vous, s'écria Deluzy en grinçant des dents, cet ancien escroc, ce débitant de

drogues en place publique, qui se fait professeur de morale !

Une main un peu lourde se posa sur son épaule.

— Paix ! Monsieur, dit Robillard ; il y a encore des gendarmes dans la maison, et, si le bruit les attirait ici... Ce qui s'est passé ce matin au Trou-aux-Renards n'arrange pas votre position ; quoique l'Anglais ne soit pas mort, vous savez que pour vous, maintenant, il y va de la tête !

Ces observations parurent faire réfléchir le maître de forge.

— Voilà un pitre qui n'est guère plaisant ! grommela-t-il ; c'est justement parce que mes dangers se sont acérés qu'il faut que je parte...

— Pas avec nous, répliqua Belcourt avec fermeté.

— Deluzy, dit Joséphine, n'avez-vous pas honte...

— Allez au diable, pécore !

Cette brutalité porta au comble l'indignation de Belcourt et de son aide. Ils échangeèrent quelques mots tout bas, et Robillard, s'approchant de Joséphine, lui dit à l'oreille :

— Donnez-moi la clef de la petite porte et retournez à la maison... Je me charge du reste.

(A suivre.)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LES IMMEUBLES

Ci-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Levées.

1° La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, II. A. C. contenant..... 71 94 10

2° La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3° La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4° La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert, et landes en Neuillé... 28 24 34

5° La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé..... 32 6 60

6° Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7° La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 49 97 70

Total des contenances..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes ;

Et, pour tous renseignements, audit notaire. (601)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Grande VENTE MOBILIÈRE

Après Décès

Les DIMANCHES 31 août et 7 septembre 1890, à 4 heures de l'après-midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand-Rue, il sera, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{lle} DE CHEVIGNÉ.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de salle à manger, chaises, cinq tables, trois armoires, quatre pendules, salon complet composé de six fauteuils, canapé-lit, deux glaces, rideaux, buffet de salle à manger, tapis, une excellente literie comprenant cinq lits, linge, nappes, deux lustres, deux secrétaires, flambeaux, tableaux et peintures, notamment des antiquités en panneau et peinture, bibliothèque, orangers, citronniers, trois charrues, bancs de jardins et outils, une voiture à quatre roues et harnais de cheval de voiture, et autres objets de toute nature.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

AVIS

LA CHASSE est interdite dans la commune d'Épieds à tout individu ne possédant pas trois hectares de terrain. (675)

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU châteaude Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN D'ÉPICERIE & de Rouennerie

Situé à La Breille

S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

A VENDRE

Deux CHIENNES couchantes, bien dressées, race St-Germain, blanches et oranges.

S'adresser au garde du château de Lançon, à Brézé.

L'ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur

Demande un Apprenti

De 15 à 16 ans.

M^{me} MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.

Rue Cendrière, n° 4.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, KÉRPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par Correspondance.

VIN BRAVAIS

aux Toniques de Caféine, Cocaine et Théobromine

PRINCIPES ACTIFS DU KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS

Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomachiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés au commerce, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique, Gazette des Hôpitaux (1^{er} Mai 1889), L'Union Médicale (15 Avril 1890), Semaine Médicale (31 Mai 1889), Le Progrès Médical (15 Avril 1890), Bulletin Médical (30 Avril 1889), L'Hygiène Pratique (30 Mars 1890), Un Gobelet-Mesure décoré, en cristal de Baccarat, servant à dose le VIN BRAVAIS, accompagne chaque bouteille.)

Demandes et renseignements : RAOUL BRAVAIS, 1, rue Chabanais, Paris

Dépositaire du Vin BRAVAIS, à SAUMUR : L. PEYRAMAURE.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Confiserie supérieure

Dragées ordinaires, 1/2 kil. 80	Pralines..... 1/2 kil. 1.20
— amandes fines... 1.60	— à la rose..... 1.60
— surfines... 2 »	— à la vanille..... 2 »
— super fines... 2.50	— super fines... 2.50
— flots, vanillées... 3 »	— grillées..... 3 »
Fondants surfins..... 2 »	Bonbons rafraîchissants... 1.60

Spécialité pour baptêmes, collections de boîtes de tous prix, modèles les plus nouveaux au choix et sur commande avec nom et date du baptême.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR									
LIGNE DE L'ÉTAT									
LIGNE D'ORLÉANS									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31								
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)					4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)					4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains	8 47	10 44			4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 11				4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay	9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars	10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort		3 58		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9 11	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir
BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux						5 40		8 20	3
Saintes				7 12	9 9		11 39	5 13	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7		2 37	5 1	9 10	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45		Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25		11 25		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36		11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34		3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39		3 16	5 43		11 7	11 53
Vivy	8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45			3 58	6 34			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	4 6 45			11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Saintes	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45
Bordeaux			soir	soir	soir	matin	soir	matin	matin
PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55			8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 44		
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24	
dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50	
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16	
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48	
Paris arr.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58		
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin
SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir						
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50						
Chinon	9 4	1 14	7 54						
				7 41	4 34	9 5			
Chinon				8 10	4 56	9 45			
Port-Boulet				9 4	7 6	10 32			
Saumur									
SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir						
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 44	1 10	5 40						
Bourgueil	8 54	1 20	5 20						
				7 55	11 50	3 30			
Bourgueil				8 15	12	3 40			
Port-Boulet				9 4	12 33	4 5			
Saumur									
POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir				
Poitiers		6 5	6 45	12 53					
Moncontour		7 41	10 47	2 42					
Loudun		8 42	1 39	3 56					
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35					
(départ)		6 50	9 27	4 20	4 59	9 30			
le Vaudelnay		7 2	9 39	4 46	5 10	9 43			
Baugé		7 14	9 51	5 30	5 21	9 56			
Doué		7 22	9 58	6 16	5 29	10 5			
Martigné		7 45	10 20	7 5	5 49	10 30			
Angers		9 12	11 45	10 7	7 12				
</									